

## **COVID-19 Mesures de protection de la société de gymnastique d'Avenches (version du 1<sup>er</sup> novembre 2020)**

1. Les gymnastes entrent tous à la même heure dans l'enceinte. L'heure est protocolée. Les gymnastes n'arrivent pas plus de 5' en avance par rapport à l'heure de début du cours.
2. Les moniteurs et gymnastes **dès 12 ans** entrent dans les locaux en portant un masque.
3. Les gymnastes ne viennent pas à l'entraînement s'ils présentent des symptômes. Toutefois, un contrôle de l'état de santé des gymnastes peut être effectué à leur arrivée. Si un gymnaste présente des symptômes, il peut être exclu de l'entraînement.
4. Les gymnastes arrivent prêts pour l'entraînement. Si la distance de 1,5 mètres peut être maintenue dans les vestiaires, ceux-ci peuvent être ouverts pour y déposer les affaires. Les douches sont par contre interdites.
5. Il est interdit de s'entraîner à torse nu et/ou à pied nu.
6. Seuls les gymnastes et l'encadrement ont accès aux locaux. Aucun parent ne peut y accéder.
7. Les parents attendent à l'extérieur de l'infrastructure en respectant la distance d'1m50.
8. Les gymnastes entrent un par un dans la salle de gym et respectent la distance d'1m50.
9. Les moniteurs présents sont responsables du respect des règles d'hygiène.
10. A leur entrée dans l'enceinte, les gymnastes se lavent ou se désinfectent les mains. Le désinfectant est disponible dans le local de rangement.
11. Toutes personnes présentant un symptôme de maladie ou faisant partie d'un groupe à risque restent à la maison.
12. Chaque moniteur est libre de décider s'il décide de continuer ou de suspendre les entraînements de son groupe.
13. Les éléments impliquant un contact rapproché durant l'entraînement sont proscrits (portés, éjectés, danse en couple, ...).
14. L'aide et la surveillance sont autorisées pour les moins de 16 ans. Pour les plus de 16 ans, elles sont interdites et, par conséquent, il faut organiser les entraînements de façon à limiter au maximum les risques.
15. Les activités de contact (sports d'équipe, volleyball, football, unihockey, etc.) sont interdites dès 16 ans.
16. La distance de 1,5m doit être maintenue en tout temps même avec le port du masque dès 16 ans. Pour les moins de 16 ans, la distance de 1,5m doit être respectée dans la mesure du possible.
17. Les entraînements de groupes âgés de plus de 16 ans ne peuvent pas se dérouler avec plus de 15 personnes (moniteurs inclus).
18. Pour les groupes composés uniquement de personnes de moins de 16 ans, les entraînements peuvent avoir lieu sans restriction de nombre.
19. Pour les groupes d'âges mélangés (moins et plus de 16 ans), il ne peut y avoir plus de 15 personnes en salle (moniteurs inclus).
20. Pour les groupes Parents-Enfants, il ne peut y avoir plus de 15 personnes (enfants et parents confondus, inclus les moniteurs et les éventuels accompagnants) en salle.

21. Obligation du port du masque :
  - a. Un masque doit être porté dans tous les espaces de la salle de sport où aucune activité sportive n' est pratiquée (entrée, vestiaires, sanitaires) dès 12 ans.
  - b. Les gymnastes doivent porter un masque en tout temps dès 16 ans (même pendant la pratique) sauf si un espace de 15m<sup>2</sup> par personne peut être respecté en tout temps (ce qui représente un espace permanent d' environ 2,2 mètres entre chaque gymnaste).
  - c. Moniteurs : le port du masque est obligatoire pour toutes les catégories d' âge.
22. Lors d'un passage d'un groupe d'entraînement à l'autre, les personnes du groupe suivant attendent devant l'infrastructure jusqu'à ce que le groupe précédent soit sorti.
23. A la fin de chaque entraînement, le matériel utilisé tel que les barres fixes, les barres parallèles et les anneaux balançants est désinfecté avec du désinfectant prévu à cet effet.
24. La présence de chaque personne présente incluant les noms et prénoms, l'heure d'arrivée et de départ est consignée par écrit par le moniteur responsable et est transmise au responsable « coronavirus » au plus tard deux heures après la fin de l'entraînement.
25. Un planning ainsi qu'un horaire détaillé de chaque groupe est fourni au responsable « coronavirus » de la société qui assure le suivi et le respect des règles d'hygiène.
26. La société contrôle la bonne mise en application du concept et son respect.
27. Les gymnastes, entraîneurs, membres de comités, etc., adhèrent au concept de protection de manière solidaire et avec un degré élevé de responsabilité personnelle.
28. Pour notre société, le responsable « coronavirus » est Jérôme Laverrière. En cas de question, prière de le contacter directement (par téléphone au +41 79 233 88 40 ou par mail au [jerome.laverriere@bluewin.ch](mailto:jerome.laverriere@bluewin.ch)).

Jérôme Laverrière  
Responsable « coronavirus »

Kristen Treyvaud  
Présidente